

PROGRAMME FORMATION CONDUITE EN SECURITE DE CHARIOT ELEVATEUR

Cat. 4

L'atout sécurité

E.R.T.F

Objectifs pédagogiques : A l'issue de la formation le stagiaire sera capable : De réaliser en sécurité les opérations de manutention prescrites, impliquant la mise en œuvre du chariot automoteur.	Selon l'arrêté du 2 décembre 1998 THEORIE - La réglementation : décret et arrêté du 02.12.98. - Identification des différents organismes de prévention - Conditions d'utilisation
Public et pré requis : - Personnel amené à conduire un chariot élévateur en sécurité - Maîtriser la lecture, l'écriture et la compréhension du français - Ne pas avoir de contre-indication médicale à la conduite - Etre âgé de 18 ans et plus.	- Les différents types de chariots utilisés - Différents types d'appareils - Capacités nominales - Caractéristiques (normes) de l'engin - Les pictogrammes - Les accidents - Les trajets
Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement : - Apports théoriques sur video-projecteur - Exercices pratiques sur les matériels - Remise d'un livret stagiaire - Formateur compétent et qualifié	- Les règles et consignes de sécurité - Vérifications du matériel - La sécurité du conducteur - EPI - Règles de manutention et de circulation - Les interdictions - Les produits dangereux et leur manutention - La maintenance
Suivi et évaluation des résultats : - Document d'évaluation de satisfaction / QCM d'évaluation des acquis - Fiche de présence - Délivrance d'une attestation de formation et d'un certificat de réalisation	PRATIQUE (en fonction de l'utilisation en entreprise) - L'adéquation - Vérifier l'adéquation du chariot à l'opération de manutention envisagée - Effectuer les vérifications et les opérations nécessaires avant la prise de poste et la fin de poste - Conduite, circulations, manœuvres, environnement, charges mise à disposition, et opération à réaliser dans l'entreprise ou demande spécifique de l'entreprise.
Durée et lieu : 14 heures sur 2 jour(s) - Dans notre centre de formation de METZ	- La maintenance - Repérer et signaler les anomalies - Effectuer les opérations de maintenances de son ressort TEST - Evaluations théoriques - Evaluations pratiques en continue